

doit aller à tous nos dévoués Directeurs diocésains : car si l'Œuvre progresse ainsi de jour en jour, c'est grâce à leur active collaboration ; qu'ils s'en réjouissent donc avec nous.

Vous connaissez ce cri de foi et d'amour du vénérable P. Eymard : " Les prêtres ! Les prêtres ! je quitterais tout pour les prêtres ! " Et il ajoutait pour préciser davantage sa pensée : " Je voudrais les sanctifier par le Très Saint Sacrement ! " C'est que la sanctification des prêtres par l'Eucharistie a une portée immense. Le prêtre fervent et dévot envers le Saint Sacrement ne manquera pas de conduire à cette source de vie les âmes qui lui sont confiées. Aussi " travailler sur un prêtre, c'est travailler sur un multiplicateur. " C'est une autre parole du P. Eymard. Qu'elle encourage nos Directeurs à continuer leur apostolat sacerdotal.

## II. — Le Souverain Pontife et l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs.

Pendant que, de tous les points du globe, les cœurs catholiques se tournent vers Rome pour fêter le jubilé sacerdotal de Notre Saint Père le Pape Pie X, nous ne pouvons manquer de nous unir à la grande voix des fidèles, et d'attirer par des supplications plus ardentes les célestes bénédictions sur notre Père commun, à l'occasion de cet heureux anniversaire. Avoir une intention spéciale pour le Souverain Pontife dans leurs Messes et dans leurs adorations, ce sera un devoir pour tous nos Confrères.

D'autant que Pie X vient de montrer encore sa bienveillance envers l'Œuvre des Prêtres Adorateurs. Il a, en effet, ouvert à nouveau pour elle les trésors de la Sainte Église, et, par un rescrit du 11 mars dernier, il a daigné lui concéder les indulgences suivantes :

1. Indulgence plénière aux fêtes de Noël, de l'Épiphanie, du Jeudi-Saint, de la Fête-Dieu, de l'Immaculée Conception, de l'Annonciation, de la Dédicace de Saint Michel Archange, de Saint Joseph, de Saint Pierre et Saint Paul, et de Saint Jean l'Évangéliste ;

2. Indulgence plénière chaque mois, au jour où ils se réuniront pour leur conférence mensuelle (c'est-à-dire pour l'instruction qui accompagne l'heure d'adoration ou la retraite mensuelle faite en commun) ;